

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 JANVIER 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Demande de subvention
au Conseil Départemental
des Yvelines pour le
programme
d'assainissement 2016**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 janvier 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 27 janvier 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 janvier 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services


Afine RIDET

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 janvier deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame CLECH, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD
Monsieur JOLY à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Madame TEA à Madame de CIDRAC
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur LAMY
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame LANGE à Madame BOUTIN
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Madame VANTHOURNOUT

N° DE DOSSIER : 16 B 09

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES
POUR LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 2016

RAPPORTEUR : Monsieur MIRABELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le Schéma Directeur d'Assainissement de la Ville qui prévoit un plan pluriannuel de travaux sur 12 ans afin de réhabiliter 10 kilomètres de réseaux.

Les travaux portent sur le collecteur principal et les branchements associés si cela s'avère nécessaire. Les méthodes de réhabilitation diffèrent en fonction du type et de la priorité de réhabilitation des ouvrages communaux. La majeure partie du linéaire réhabilité sera effectuée par des techniques sans tranchée dites de chemisage continu. Du génie civil est également prévu pour le remplacement de certains tronçons trop détériorés.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du Contrat de Bassin et par le Conseil Départemental des Yvelines. Chaque année, le Conseil Municipal devra confirmer la programmation annuelle de travaux.

Pour 2016, le programme de travaux, tel qu'annexé à la présente délibération, s'élève à 1 900 000 € HT. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum possible auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

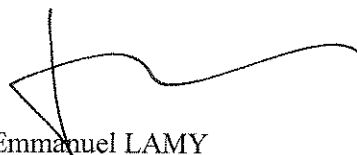
À L'UNANIMITÉ,

CONFIRME la programmation de travaux 2016 du Schéma Directeur d'Assainissement,

SOLLICITE une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental des Yvelines et de tout autre organisme subventionneur potentiel pour la réalisation des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2016

	Rues	Montant des travaux (HT)
Priorité 1	Pomone	290 000 €
	St Léger	270 000 €
	Louviers	290 000 €
Priorité 2	Alsace	645 000 €
	Collignon	100 000 €
	Lavandières	85 000 €
	Gréban	220 000 €
TOTAL		1 900 000 €